

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 31 MARS 2025
ID : 079-217901503-20250324-2025618767-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 24 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Albert Nicolas, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés : Machy Didier, Niot Jean-Marc (pouvoir donné à Alain Biraud), Léoment Nathalie (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

Objet : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024 :
commune - panneaux photovoltaïques

2025/618-767

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 concernant les budgets de la commune et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Claude Stoffel
Secrétaire de séance

Annette Machet
Maire